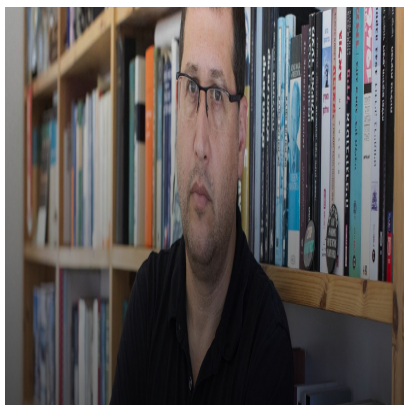




« Un régime illégitime » : comment un groupe de défense des droits humains de premier plan se débarrasse des mythes israéliens pour reconnaître l'apartheid

Description

Par Amjad Iraqi, le 9 juillet 2020



Michael Sfard, avocat israélien spécialiste des droits humains et conseiller juridique de Yesh Din. (Oren Ziv)

Dans un interview exclusif, Michael Sfard, avocat spécialiste des droits humains, explique ce qui a conduit Yesh Din à accuser Israël du crime d'apartheid en Cisjordanie.

Lorsqu'il était un jeune avocat des droits humains prometteur, il y a une vingtaine d'années, Michael Sfard rejetait avec véhémence le mot « apartheid » pour décrire le régime militaire d'Israël en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Tout en étant un critique farouche de l'occupation, défendant sa carrière la défense des droits palestiniens, il se disait que « les

mots avaient de l'importance » et que l'occupation, tout en étant profondément injuste, était encore une structure temporaire qui pourrait être renversée à l'aide du droit international.

Des années plus tard, Sfard était maintenant un avocat renommé et a complètement changé de discours.

Dans ce qui pourrait marquer un moment important dans le discours public israélien, l'ONG de défense des droits humains Yesh Din a publié jeudi [un avis juridique détaillé](#), rédigé principalement par Sfard (qui sert de conseil juridique à l'organisation), arguant que l'occupation depuis 53 ans d'Israël en Cisjordanie constitue un « régime d'apartheid ».

Examinant son développement depuis le gouvernement d'une minorité blanche en Afrique du Sud jusqu'à sa définition selon le [Statut de Rome](#) de la Cour pénale internationale, l'avis affirme qu'Israël commet un crime international d'apartheid en exerçant « une oppression et une domination systématiques » d'un groupe sur un autre dans le territoire « avec l'intention de maintenir ce régime ».

« Jusqu'à maintenant, Yesh Din aurait dit que des politiques spécifiques sont illégales ou même qu'elles sont des crimes de guerre, mais maintenant nous parlons du fait qu'un régime est illégitime », a dit Sfard en 2012 dans une interview exclusive. L'objectif de cet avis juridique, dit-il, « est de changer le discours israélien interne et de ne plus parler de notre présence en Cisjordanie comme d'une occupation temporaire, mais comme d'un crime illégitime ».

Si l'analyse est focalisée sur la Cisjordanie, Yesh Din souligne que cela n'exclut absolument pas l'argument que « le crime d'apartheid n'est pas commis seulement en Cisjordanie. Que le régime israélien dans son ensemble est un régime d'apartheid. Qu'Israël est un état d'apartheid ».



Les troupes israéliennes prennent position autour de la Cave des patriarches, connue également comme la mosquée Ibrahimi, dans la vieille ville de Hébron en Cisjordanie, 30 octobre 2019. (Wisam Hashlamoun/Flash90)

Ce changement radical est emblématique de la reconnaissance croissante parmi les critiques juifs-israéliens de ce que les Palestiniens ont depuis longtemps diagnostiqué à propos de leur oppression. Bien que la récente avancée du gouvernement israélien vers une [annexion formelle](#) ait échauffé les discussions mondiales sur l'apartheid israélien, Sfard a dit que l'avis juridique s'inscrit dans un processus plus long reconnaissant que « le monstre auquel nous sommes confrontés devait être décrit pour ce qu'il était », indépendamment de l'annexion.

L'interview a été éditée et raccourcie pour plus de clarté.

Commentons par les questions évidentes : Pourquoi maintenant ? Quel processus de pensée a conduit à cet avis juridique ?

Ma réflexion personnelle sur le sujet a commencé il y a quelques années quand je suis parti pour New York [Écrire mon livre](#). Une des choses avec lesquelles je me débattais était le sentiment que le paradigme de l'« occupation » ne pouvait pas prendre toute la mesure de la réalité sur le terrain. Même si bien sûr il y a une occupation et que le concept juridique de l'« occupation belligérante » explique effectivement quelques-unes des choses que nous voyons, il y a beaucoup plus que cela n'explique pas.

Yesh Din [opère](#) en Cisjordanie depuis 15 ans et en est arrivé à connaître très intimement le caractère du gouvernement en Cisjordanie dans toutes ses dimensions : le cadre juridique, les politiques, les pratiques, les choses qui ne sont pas dites, mais faites.

Notre sentiment est que tout cela avait besoin d'un nom, que le monstre auquel nous sommes confrontés doit être décrit pour ce qu'il est. Pour des raisons évidentes, l'apartheid comme concept juridique était le premier candidat, bien que cela ait pris un moment avant que nous ayons le temps et les ressources pour faire cette analyse. C'est une discussion que nous n'avons pas entamée et à laquelle nous ne mettons pas un terme, mais nous sommes une voix de plus qui, avec un peu de chance, enrichira la discussion.



Des participants du 6e marathon annuel de Palestine, le 23 mars 2018, courent dans la cité de Bethlém le long de la barrière de séparation avec Israël, qui sépare la Cisjordanie de Jérusalem. (Wisam Hashlamoun/Flash90)

Personnellement, j'ai entendu pour la première fois la notion de l'« apartheid » appliquée à la présence d'Israël en Cisjordanie, et au conflit en général, au début des années 2000 pendant la Deuxième Intifada et la construction de la [barrière de séparation](#). Je dois dire que ma réaction initiale a été une objection totale au mot. Je me disais que les mots ont de l'importance que tout meurtre n'est pas un génocide et que toute discrimination institutionnelle n'est pas de l'apartheid.

Mais tout au fond, je n'étais pas sûr de moi ; ma fascination pour l'adéquation du concept me rongait l'intérieur. Donc je me suis mis à en apprendre plus au sujet de l'apartheid grâce à différentes analyses, y compris issues du droit, et en visitant l'Afrique du Sud.

Yesh Din semble avoir une approche différente de l'ONG Bâ'Tselem : en 2016, Bâ'Tselem a [déclaré](#) qu'elle [arrêterait de déposer](#) des plaintes auprès des autorités militaires israéliennes en vue d'enquêtes, ce qui a semblé lui donner relativement plus de liberté pour être plus franche sur la nature de l'occupation.

Même si Yesh Din reçoit beaucoup des critiques de Bâ'Tselem, vous avez encore des affaires en cour devant les tribunaux israéliens et vous ne laisserez pas tomber vos procès. Qu'est-ce que la position de Yesh Din sur l'apartheid signifie pour son travail juridique ? Vous attendez-vous à des répercussions de la part des autorités, y compris des tribunaux ?

Les autorités israéliennes n'ont pas besoin que nous disions des choses radicales pour nous [imposer un retour de bâton](#) : c'est quelque chose qui se produit même quand nous baissons le ton. J'ai de fait l'impression que c'est le contraire qui est vrai : nous disons ce que nous pensons être la vérité, d'une manière raisonnée, dans un rapport étendu. Vous pouvez être ou non d'accord, mais cela expose l'argument et l'attesté sur des faits, des précédents et une analyse juridique.

Si certaines parties du système juridique sont offensées, il y a encore un peu de respect pour la manière professionnelle dont nous menons notre combat. Je ne pense pas qu'une affaire juridique individuelle [représentée par Yesh Din] sera affectée par le fait que nous disions des choses qui sont inconfortables à entendre. S'il y a des responsables et des juges dont les décisions sont affectées par cela, ce seront des critiques mineures. Donc ce n'était pas une chose à prendre en compte.

N'oublions pas que cela n'est pas un rapport sur le système judiciaire ou [les juges](#) ; c'est sur le système qui a été créé au fil des ans. La « musique » du rapport est que nous [Israéliens] sommes tous responsables de l'apartheid, que je suis responsable. C'est une nuance importante. Je ne regarde pas cela de l'extérieur et mes homologues du bureau du procureur ou au ministère de la justice ou au barreau savent tous que c'est mon identité et ceux qui ont de l'intégrité auront du respect pour cela.



Des Palestiniens traversent le checkpoint de Qalandiya, à l'extérieur de la ville cisjordanienne de Ramallah, pour se rendre à la mosquée Al-Aqsa dans la vieille ville de Jérusalem afin d'assister aux premières prières du vendredi de Ramadan. 10 juin 2016. (Flash90)

Cela dit, nous débattons de quelque chose qui a d'immenses implications. Jusqu'à aujourd'hui, Yesh Din aurait dit que des politiques spécifiques sont illégales ou même qu'elles constituent des crimes de guerre, mais maintenant nous parlons du fait que le régime est illégal.

Donc la question qui vient nous mordre en retour est celle-ci : qu'est-ce que vous faites si c'est un régime d'apartheid ? Continuez-vous à être dans l'opposition ou êtes-vous quelqu'un qui s'oppose aux politiques du régime ou devenez-vous un « dissident » ou quelqu'un qui objecte au régime lui-même ? Et empruntez-vous le chemin de la « justice » que ce régime illégal vous offre ?

Pour répondre à cela, je dois me référer à mes « précédents » en Afrique du Sud. Dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, les avocats n'ont jamais cessé [d'aller au tribunal](#), parce que les Noirs leur demandaient de le faire. La décision d'aller au tribunal ou de boycotter n'est pas la mienne, mais celle des Palestiniens. Aussi longtemps que des Palestiniens veulent que nous agissions en leur nom, nous n'avons pas le privilège de refuser, sous le prétexte que « nous serions mieux placés pour le savoir ».

Câ??est certainement bien de reconna tre que les avocats et les ONG ne peuvent dicter la lutte. Ceci dit, il y a encore un dilemne auquel les organisations palestiniennes elles-m mes sont confront es, qui est qu  elles peuvent parfois se sentir coupables de dire   leurs clients palestiniens qu  il y a une chance qu  ils gagnent, m me si elle est petite.

Comment faites-vous, ayant identi   l  occupation comme un r  gime d  apartheid et sachant donc que vous ne pouvez obtenir tout ce que vous esp  rez, pour continuer d  avancer ?

Rien n  a chang   dans les perspectives de victoire ou de succ  s (qui sont deux choses diff  rentes) depuis que j  ai   crit le rapport. Câ    tait le m  me r  gime avant. Dans mes   changes avec mes clients, j  essaie de rendre clair que nous grimpons une haute montagne et ce    quoi on peut ou non s  attendre.

En m  me temps, on doit reconna tre que les Palestiniens ne quittent pas le tribunal les mains compl  tement vides. Les tribunaux sont une institution o   les Palestiniens obtiennent parfois du secours    la plupart du temps ce n  est pas dans de fabuleux jugements mais plut  t dans le processus m  me, qui les transforment d  individus compl  tement transparents et sans poids en sujets de n  gociation. Câ  est seulement quand ils prennent un avocat et vont au tribunal qu  ils deviennent   quelqu  un    [aux yeux des autorit  s].



Esther Hayut, pr  sidente de la Cour supr  me, et d  autres juges s  installent au tribunal lors d  une audition, 5 f  vrier 2020. (Yonatan Sindel/Flash90)

Il y a aussi des victoires, comme dans l  affaire r  cente contestant la Loi de r  gularisation [qui [visait    l  galiser](#) de nombreux    avant-postes    coloniaux isra  liens, mais a   t   annul  e par la Cour supr  me le mois dernier].

Il y avait un grand dilemne quand nous avons d  pos   le dossier il y a quelques ann  es. Certains nous disaient :    Ne d  posez pas de requ  tes    laissez le gouvernement souffrir des cons  quences   . Mais pour moi, il y avait des dizaines de milliers de personnes qui allaient perdre leurs terres et ils voulaient que nous agissions en leur nom. Donc si j  ai une chance de gagner pour eux, je ne vais pas dire non    cause d  un avantage hypoth  tique. Et avec le monde tel qu  il est aujourd  hui, je ne suis pas s  r de quel contrecoup le gouvernement aurait re  su pour sa mise en   uvre de la Loi de r  gularisation.

Apr  s notre conclusion que câ  est un r  gime d  apartheid, ce n  est pas    business as usual   . L  analyse en termes d  apartheid va faire son chemin dans nos dossiers et dans notre litige. Notre intention est de changer le discours interne isra  lien et ne plus parler de notre pr  sence en Cisjordanie comme d  une occupation temporaire, mais comme d  un crime ill  gitime.

Cela refl  te le d  bat autour de l  utilisation de la    loi de l  opresseur   , un d  bat que les Sud-Africains ont eu aussi. Quelles autres le  sons avez-vous tir  es des juristes sud-africains sur la mani  re de contester l  apartheid ?

Nous [en Israël-Palestine] sommes dans une position plus mauvaise que le [mouvement anti-apartheid](#) en Afrique du Sud.

D'abord et avant tout, nous avons deux mouvements séparés ici pour mettre fin à l'apartheid israélien : l'un est israélien, l'autre palestinien. En Afrique du Sud, il y avait un seul mouvement et il était mené par les opprimés. C'est un gros problème, parce que les Israéliens ont plus de pouvoir, plus de privilèges, plus de droits et sont beaucoup moins vulnérables que les Palestiniens.



Des participants à une cérémonie funéraire pour ceux tués par la police sud-africaine lors de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, dans la township de Langa à Uitenhage, le 1er mars 1985. (UN Photo)

Ensuite, il y a la position internationale d'Israël, comparée à celle de l'Afrique du Sud. Mais dans la dernière décennie, nous pouvons voir un changement presque tectonique dans la société civile internationale en ce qui concerne le conflit. Même aux Etats-Unis, même dans la communauté juive américaine, vous pouvez voir ce changement. Notre rapport et notre campagne de revendication visent à accélérer ce changement, pour contribuer à faire comprendre que la communauté internationale doit faire pression sur Israël pour stopper l'apartheid.

Pendant des années de nombreux juristes palestiniens, des ONG et des militants ont fourni des analyses étendues, professionnelles, juridiques, accusant Israël de crime d'apartheid, y compris dans des [requêtes récentes](#) devant la Cour pénale internationale.

Cependant, il est probable que l'opinion de Yesh Din recevra beaucoup plus d'attention et peut-être sera prise plus au sérieux dans des cercles d'influence à l'étranger parce que c'est une organisation israélienne. C'est difficile pour les Palestiniens parce que, même si nous sommes heureux que de tels rapports sortent, il y a aussi le sentiment étrange qui vient avec le fait de voir notre travail considéré de manière si difficile.

Vous avez parlé auparavant de votre défi initial du terme « apartheid » : pensez-vous que cette question était la même pour d'autres avocats ou organisations juifs-israéliens ? Pourquoi sinon pensez-vous que cela ait pris si longtemps pour qu'ils soient d'accord avec ce que beaucoup de Palestiniens ont dit ?

C'est le défi. Mais il est aussi important de remarquer que nous, Israéliens, vivons sous un lavage de cerveau extrême, causé par le discours israélien, les dirigeants et les médias. Et alors que nous [les Israéliens de gauche] mettons en question beaucoup de choses et avons une identité propre en tant que critiques, nous sommes néanmoins dans ce contexte.

Moi-même suis né à Jérusalem-Ouest en 1972 et ma langue maternelle est hébreu. J'ai été élevé dans le système éducatif israélien et je suis allé à l'armée jusqu'à ce que je devienne un *refusenik*. J'ai absorbé le narratif israélien tout au long de ma vie, et mes amis et mes collègues aussi.

Nous avons été aveuglés par le narratif israélien et il nous a fallu du temps pour réaliser que les arguments que chaque Israélien répète comme : « nous ne voulons pas contrôler les Palestiniens » ou « nous voulons qu'ils soient les maîtres de leur propre destin » ou « nous signerons un accord quand nous aurons un partenaire dans les négociations » sont tous des mensonges. Pendant les années d'Oslo, il y avait le mythe particulièrement fort que les Israéliens [avaient l'intention de mettre fin](#) à notre « domination non désirée » sur les Palestiniens. Il a fallu du temps pour réaliser que ce n'est pas vrai que c'est toute une entreprise de domination, destinée à internaliser notre suprématie.



Des activistes palestiniens manifestent lors d'une protestation de gauche contre le « plan de paix » du président des Etats-Unis Donald Trump à Tel Aviv, le 1er février 2020. (Miriam Alster/Flash90)

La gauche israélienne, si petite soit-elle, a aussi changé, en partie parce qu'elle inclut beaucoup de Palestiniens de nos jours. J'ai été un militant de gauche au lycée, mais je n'ai jamais agi à l'encontre avec des Palestiniens, pas même avec des Palestiniens citoyens israéliens.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'action sur ces questions sans les Palestiniens. Leur compréhension du conflit nous a enrichis, nous les militants juifs, y compris dans des groupes comme Yesh Din et B'Tselem. Je ne verrai jamais la réalité de la même façon que vous, je peux seulement essayer de mieux comprendre ce que vous voyez et vice versa.

L'avis ne ferme pas la possibilité d'identifier comme de l'apartheid d'autres parties de la réalité à un état qu'est Israël. Pourtant, il affirme que les régimes en Cisjordanie et à l'intérieur d'Israël peuvent encore être vus comme distincts, et peut-être soumis à un processus d'unification.

Cependant, les fondations de l'occupation ne découlent pas seulement du cœur des lois israéliennes, mais ont été construites d'abord à l'intérieur de l'état, en tant que [gouvernement militaire](#) des citoyens palestiniens d'Israël de 1948 à 1966. En quoi cela fait-il du régime de 67 un régime séparé de celui de 48, plutôt qu'une extension ou une continuation ?

Quand j'ai étudié pour la première fois le crime international d'apartheid, cela m'a immédiatement frappé que c'est un crime basé sur un régime. Mais le droit international ne définit pas de quel régime il s'agit, donc vous devez vous tourner vers d'autres disciplines pour le couvrir.

A ma totale surprise, « régime » en tant que notion est un terme flexible. C'est la totalité des autorités publiques qui ont du pouvoir, des lois et des règlements normatifs, des politiques, des pratiques, etc. Vous pouvez regarder une certaine zone géographique à travers différentes lentilles et, en utilisant différentes solutions, vous pouvez trouver différents régimes.

Par exemple, vous pouvez regarder toute la région entre le Jourdain et la Méditerranée à basse résolution et dire qu'il y a un pouvoir politique qui crée et met en œuvre ses décisions. Mais vous pouvez aussi la regarder à haute résolution et découvrir qu'il y a différents groupes d'autorités publiques, de politiques et de pratiques dans différentes zones à l'intérieur de ce territoire.

Si vous regardez à travers ces lentilles plus rapprochées, l'occupation militaire en Cisjordanie est un régime distinct. Il n'exclut pas une analyse différente, vu d'un point d'observation plus élevé, mais il y a des complexités [à l'intérieur d'Israël] que vous n'avez pas en Cisjordanie.



L'avocat israélien Michael Sfard montre une image de la barrière de séparation après une décision de la Cour suprême israélienne de rediriger sa construction dans le village cisjordanien occupé de Bil'in, 4 septembre 2007. (Olivier Fitoussi/Flash90)

Par exemple, le régime peut-il être classifié comme apartheid quand le groupe inférieur a le droit politique de voter et d'être candidat au gouvernement [comme les citoyens palestiniens d'Israël] ? Je pense qu'il le peut si ces droits sont complètement dilués et rendus insignifiants. Je ne sais pas s'ils sont insignifiants en Israël, mais il y a beaucoup d'avis légitimes sur cette question.

Nous, à Yesh Din, avons fait le choix de nous focaliser sur la Cisjordanie comme étant notre zone d'expertise et notre mission. Mais il est important pour nous de dire que cela n'exclut pas d'autres analyses qui peuvent être faites en parallèle. Nous comprenons qu'il y a un prix, un risque, à regarder un seul segment de la politique israélienne, donc notre manière de gérer ce risque est de le reconnaître et de l'explicitier.

Il y a un argument dans l'avis qui est : « bien que l'origine [de l'apartheid] soit historiquement reliée au régime raciste d'Afrique du Sud, c'est maintenant un concept juridique indépendant avec sa vie propre, qui peut exister sans être fondé sur une idéologie raciste ».

Je dois confesser que ma première pensée en lisant cela est que, au moins inintentionnellement, cela revenait à dissocier l'objectif politique de [la suprématie juive](#) ou, pour être franc, [du sionisme](#) des structures institutionnelles d'Israël. Pourriez-vous clarifier la pensée derrière cette assertion ?

Un des problèmes que j'ai rencontrés quand je soumettais mes idées des Israéliens est que l'apartheid, pour ceux qui savent ce que c'est, est vu comme faisant partie d'une idéologie raciste de la même façon que les Nazis avaient une idéologie raciste : à savoir que les gens ont des traits biologiques ou génétiques qui les rend scientifiquement inférieurs à d'autres.

Parce que la Convention sur l'apartheid et le Statut de Rome ont défini l'apartheid en utilisant le terme « groupes raciaux », notre interprétation est contre-intuitive. Il ne s'agit pas

dâ??hypothÃ¨ses biologiques sur la race, mais plutÃ´t sur des groupes sociaux et politiques dans lesquels les membres dâ??une certaine nation ont des droits privilÃ©giÃ©s en tant que groupe.



Simon KAPWEPWE (debout), ministre des Affaires Ã©trangÃ¨res de Zambie, parlant au SÃ©minaire sur lâ??Apartheid, la Discrimination raciale et le Colonialisme. 4 aoÃ»t 1967 (Photo de lâ??ONU)

Je nâ??essayais pas de dire quâ??il nâ??y a pas une idÃ©ologie de suprÃ©macie qui instaure le principe de la prÃ©fÃ©rence juive par rapport aux Palestiniens ; bien sÃ»r cela existe (le rapport le mentionne). Ce que je voulais dire est que ce nâ??est pas le mÃªme type dâ??argumentation scientifique que de dire quâ??une race est meilleure quâ??une autre.

A la fin, le crime dâ??apartheid peut Ãªtre commis quelle que soit la motivation. Lâ??apartheid pourrait, par exemple, Ãªtre [Ã©conomique](#) â?? que tout le projet soit Ã propos du profit, et ce serait encore de lâ??apartheid. Dans notre cas, nous avons un conflit national. Dans dâ??autres endroits,

cela pourrait être à propos de l'ethnicité, de la caste, ou d'autres choses ; cela n'a pas été fondé sur une idéologie raciste.

On a l'impression que vous essayez d'universaliser davantage le cadre de l'apartheid.

Absolument. L'interdiction de l'apartheid selon le droit international représente la valeur centrale que le monde a adoptée après la Deuxième Guerre mondiale : que nous avons une commune humanité, et un régime qui frontalement et systématiquement viole ce principe en affirmant qu'il y a ceux qui ont droit à plus que d'autres à ce qu'est la chose qu'[identifier] le crime [d'apartheid] essaie d'empêcher.

Les lois et les conventions internationales qui identifient le crime d'apartheid et leurs caractéristiques en Israël-Palestine sont là depuis des décennies. Mais contrairement à l'Afrique du Sud, le monde semble offrir à Israël une exception à l'apartheid. Pourquoi cette exception et où¹ pensez-vous que la discussion doit aller pour y mettre fin ?

D'abord, nous ne sommes que 70 ans après le plus grand crime contre l'humanité jamais connu. Je suis le petit-fils de survivants de l'Holocauste. Il y a une répugnance compréhensible, mais inacceptable, à gommer les crimes des « victimes ultimes ».

Vous pouvez voir comment les puissances européennes marchent sur des oeufs quand on en arrive à Israël et comment Israël a réussi à mobiliser cette culpabilité collective et justifiée dans le monde occidental pour répondre à ses propres besoins. S'il y a une leçon à tirer de l'histoire du génocide et de l'antisémitisme, c'est que vous ne devriez pas rester silencieux face au mal et à la persécution de groupes.



Un agent de sécurité de Yad Vashem se tient dans le Hall des Noms vide dans le Musée pour la mémoire de l'Holocauste de Yad Vashem à Jérusalem, 19 avril 2020. (Yonatan Sindel/Flash90)

Ensuite, Israël est vu, parfois à juste titre, comme étant en danger existentiel, avec des voisins cherchant à le détruire. Même si ces affirmations veulent dire peu de choses ou sont de la propagande creuse, et même si Israël est la plus forte puissance au Moyen-Orient, avec une superpuissance comme alliée, ce discours donne à Israël beaucoup d'espace pour manœuvrer. Il y a aussi la question de la place d'Israël comme base avancée de l'Amérique au Moyen-Orient. Mais je pense que cela change.

Et pour l'avenir : comme j'ai dit avant, je suis très attentif aux mots. « Apartheid » a beaucoup de poids et je ne l'utiliserais pas à la légère. Si cette allégation devient quelque chose qui est discuté plus sérieusement à non comme une injure, mais comme quelque chose qui a des mérites à la fin quand vous êtes confronté à un régime d'apartheid, votre obligation dans n'importe quel pays est de mettre fin à ce régime.

Cela le rend très différent d'une occupation. Par exemple, l'Europe a atteint la conclusion qu'elle devait adhérer à une politique de différenciation, pour garantir que pas un centime de

son argent ne va aux colonies. Si elle arrive à la conclusion qu'Israël est un régime d'apartheid, cela aura un impact immense sur ce qu'elle est obligée de faire légalement, non seulement en refusant d'aider ce régime, mais aussi en faisant pression pour qu'il se termine.

Les gens devraient finalement se demander ce qu'est l'objectif final de la politique d'Israël. Il y a vingt ans, la plupart des gens auraient dit que c'était deux États mais je suis sûr que [ce n'est pas leur réponse](#) aujourd'hui. Si un unique État binational [démocratique](#) n'est pas non plus leur réponse, alors ils n'ont plus d'alternative à l'apartheid.

Fondamentalement, « pas de solution », c'est par défaut l'acceptation de l'apartheid.

Exactement. Quand j'ai commencé à écrire l'avis, j'avais seulement les actes d'Israël sur le terrain pour prouver l'intention de continuer la domination. Pendant 50 ans, le gouvernement israélien a dit « ce qu'il fallait » à savoir que l'occupation était temporaire jusqu'à ce que des accords de paix remplacent les accords de cessez-le-feu.

Mais ensuite le fossé entre les déclarations israéliennes et les actions israéliennes a disparu. Avec leurs propres mots, les responsables israéliens ont ébranlé leur propre alibi : un alibi lamentable qui ne pouvait pas dissimuler les actes de toute façon. Maintenant mon travail est bien plus facile.

Amjad Iraqi est rédacteur et journaliste à +972 Magazine. Il est aussi analyste politique dans le groupe de réflexion Al-Shabaka, et il était auparavant un coordinateur de plaidoyer au centre juridique Adalah. Il est citoyen palestinien d'Israël, basé à Haïfa.

Traduction : CG pour l'Agence Média Palestine

Source : [+972 Magazine](#)

date créée
2020/07/13